

Réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes : « La situation des défenseurs des droits de la personne, des journalistes et des médias »

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada tente d'imposer aux plateformes en ligne la cueillette de données sur les cas de harcèlement et de promotion de la violence contre les journalistes ainsi que les autres défenseurs des droits de la personne, de même que les renseignements sur la manière dont ces cas ont été résolus, et demande qu'elles les rendent accessibles au public.

Le gouvernement du Canada accueille favorablement cette recommandation.

Dans le Discours du Trône de novembre 2021, le gouvernement du Canada a affirmé qu'il continuerait de lutter contre le contenu préjudiciable en ligne. Cette affirmation a été reprise dans la lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien de décembre 2021, dans laquelle le ministre s'est vu confier l'engagement de :

Poursuivre, avec le ministre de la Justice et procureur général du Canada, les efforts en vue d'élaborer et de déposer dès que possible un projet de loi visant à lutter contre les formes graves de contenu préjudiciable en ligne afin de protéger les Canadiens et de tenir les plateformes de médias sociaux et autres services en ligne responsables du contenu qu'ils hébergent. Ce projet de loi devrait refléter les commentaires recueillis lors des récentes consultations.

Le gouvernement du Canada procède actuellement à la conception d'un nouveau cadre législatif et réglementaire pour les services en ligne, y compris les plateformes de médias sociaux. Pour ce faire, il a mis sur pied un groupe d'experts qui se réunissait chaque semaine, entre avril et juin 2022. Le gouvernement du Canada a également mené plusieurs tables rondes avec des intervenants un peu partout au pays, a mobilisé des organisations autochtones et a consulté des administrations qui partagent la même conception des choses. Bien que la date du dépôt de cette loi n'ait pas été déterminée, le ministère du Patrimoine canadien collabore avec d'autres ministères pour poursuivre la réalisation de cette initiative importante.

Afin de suivre les conseils reçus au cours des consultations, le gouvernement du Canada envisage une approche fondée sur les risques pour la réglementation de la plateforme, tandis que, pour des services en ligne, il faudrait déterminer, évaluer et atténuer les risques de leurs plateformes au moyen de leurs propres systèmes et processus internes. Les risques liés à la détermination, à l'évaluation et à la prise de mesures seraient définis dans la loi. Qui plus est, un nouveau cadre législatif et réglementaire inclurait probablement le recours à des mesures afin de surveiller si les plateformes respectent leurs obligations, soit évaluer et gérer les risques liés à leurs services. Ces mesures pourraient être orientées et mesurées à l'aide d'une vérification et de rapports réguliers sur la transparence pour s'assurer d'une application efficace. Le gouvernement du Canada s'engage à élaborer de nouvelles règles pour les plateformes qui seront soutenus par de rigoureux mécanismes d'application.

Pour administrer et appliquer cette nouvelle structure réglementaire, le gouvernement du Canada envisage la création d'une nouvelle commission à la sécurité numérique. Cette commission pourrait disposer de grands pouvoirs en matière de vérification et d'application de la loi pour tenir les plateformes responsables de la nouvelle législation, y compris le pouvoir d'exiger des renseignements et des données des plateformes et d'imposer des sanctions administratives pécuniaires pour non-conformité. Un élément clé du nouveau cadre législatif et réglementaire la sécurité en ligne pourrait également prévoir des exigences en matière de transparence, par exemple comme ceux qui se rapportent aux cas de harcèlement, à la promotion de la violence et à la façon dont les services réglementés solutionnent ces problèmes. L'on pourrait accorder à la commission à la sécurité numérique de vastes pouvoirs qui lui permettraient d'exiger des données et des renseignements des services en ligne relativement à ces exigences en matière de transparence.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada accorde la citoyenneté canadienne à Raif Badawi et lui permette de rejoindre sa famille au Canada.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation. Les circonstances regrettables dans lesquelles se trouve M. Badawi sont régulièrement portées à l'attention des représentants saoudiens aux niveaux supérieurs. Des efforts sont faits pour assurer le maintien de son bien-être tout en veillant à ce que les interventions du Canada n'augmentent pas le risque que des conséquences négatives surviennent.

M. Badawi a été remis en liberté le 11 mars 2022, après avoir purgé une peine d'emprisonnement de 10 ans en Arabie saoudite. Conformément aux conditions de sa remise en liberté, M. Badawi est visé par une interdiction de voyager d'une durée de 10 ans, une interdiction de publication dans les médias d'une durée de 10 ans et une amende, ce qui l'empêche de rejoindre sa famille à l'extérieur de l'Arabie saoudite.

L'engagement du Canada à soutenir les défenseurs des droits de la personne se fonde sur des principes clés, telles que le fait de ne pas nuire aux autres : la sécurité et le respect de la vie privée des défenseurs des droits de la personne sont primordiales dans tous nos efforts de défense des intérêts. Le gouvernement du Canada croit que M. Badawi devrait être réuni avec sa famille au Canada. Toutefois, l'Arabie saoudite ne reconnaît pas sa double citoyenneté, ce qui signifie que le fait d'accorder à M. Badawi la citoyenneté canadienne ne contraindrait ni n'obligerait les autorités saoudiennes à assurer le suivi avec les représentants du Canada en son nom ni à accroître la capacité du Canada à plaider en sa faveur.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada demande au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et à la Coalition pour la liberté des médias d'investiguer sur le cas de Dawit Isaak et de lancer une campagne de pression internationale pour réclamer sa libération immédiate.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation, reconnaissant la gravité de la situation de Dawit Isaak.

Il est important de noter que ni le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies (ONU) ni la Coalition pour la liberté des médias (CLM) ne possède de capacité d'enquête visé par un mandat. Des

organismes d'enquête mandatés par l'ONU, tels que les Commissions d'enquête ou les Missions d'enquête, peuvent être établis par le CDH pour traiter des cas graves d'abus ou de violation des droits de la personne. De tels mécanismes portent principalement sur certains pays plutôt que sur des cas individuel,¹ et nécessitent une importante volonté politique de la part des États membres du CDH pour obtenir des votes en faveur de leur établissement et de leur renouveau. En date de janvier 2023, le Canada n'est pas membre du CDH.

Néanmoins, le Canada soulève régulièrement ses préoccupations au sujet du bilan de l'Érythrée en matière de respect des droits de la personne au the CDH. Durant la 47^e session du CDH, le Canada a co-parrainé la négociation de la Résolution intitulée « Situation des droits de la personne en Érythrée » et en fut un participant actif, ce qui a prolongé le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de la personne en Érythrée. À titre de détenteur de mandat de procédure spéciale, le Rapporteur spécial met en lumière les difficultés vécues par les défenseurs des droits de la personne, notamment les journalistes, en Érythrée, au moyen de rapports et de mises à jour effectuées oralement au CDH. Dans le rapport publié le 6 mai 2022, on réclamait la libération des personnes détenues illégalement, entre autres des journalistes tels que Dawit Isaak. En outre, lorsque le CDH a mené son plus récent Examen périodique universel de l'Érythrée en 2019, le Canada a exprimé ses préoccupations à propos des restrictions en matière de droits de la personne, plus précisément le droit à la liberté d'expression. Entre autres recommandations, le Canada a exhorté l'Érythrée à cesser immédiatement ses pratiques d'arrestation arbitraire, de détention indéfinie, de torture et de mauvais traitements à l'encontre de détenus.

La Coalition pour la liberté des médias (CLM) est actuellement co-présidée par le Canada et les Pays-Bas. Elle soulève des cas préoccupants précis d'après les recommandations formulées par le Réseau des consultants et les membres de la CLM, et incite au respect des normes d'équité en matière de procès, entre autres mesures, pour réduire l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, les professionnels des médias et les organisations médiatiques. De telles propositions d'actions misent sur les conseils des États membres, de la société civile et des réseaux de praticiens et d'organisations multilatérales. Par ailleurs, bien que la CLM se soit engagée à dénoncer les violations et les abus subis par les journalistes, elle doit tenir compte, dans son intention, du principe « ne pas nuire » à l'égard des personnes touchées. Dans certains cas, mener une campagne de pression internationale pourrait empirer la situation et exposer le ou la journaliste ou les organisations médiatiques à d'autres préjudices, qui pourraient se répercuter sur leurs organisations, leurs communautés et leurs familles.

Pour faire suite à cette recommandation, le Canada fera valoir le cas de Dawit Isaak auprès des partenaires de la CLM, comme le réseau consultatif, pour que des mesures de suivi potentielles qui pourraient améliorer sa situation soient envisagées. De plus, en mars 2023, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de la personne en Érythrée, Mohamed Abdelsalam Babiker visitera le Canada dans le cadre de la préparation de son rapport à venir. Au cours de sa visite, il rencontrera des représentants gouvernementaux, des organismes des Nations Unies, des réfugiés érythréens et des membres de la diaspora. Cette visite est une autre occasion pour le Canada de discuter du cas de Dawit Isaak et de défendre les intérêts des journalistes et des autres défenseurs des droits de la personne en Érythrée.

¹ Les organismes d'enquête portent habituellement sur des infractions présumées dans certains pays. L'un d'eux, Mécanismes d'experts pour faire avancer la justice raciale et l'égalité dans l'application de la loi, est de nature thématique.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada invite ses partenaires étrangers à imposer des sanctions coordonnées en vertu de la *Loi de Magnitski*, en vertu de la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (Loi de Sergeï Magnitski)* aux hauts fonctionnaires érythréens impliqués dans les violations aux droits de la personne contre Dawit Isaak et ses collègues.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Dans son engagement avec l'Érythrée, le Canada exhorte l'Érythrée à promouvoir et à protéger les droits de la personne, ce qui inclut la fin des pratiques telles que la détention arbitraire. Le Canada continue d'appeler, sur la scène internationale, à l'arrêt de toutes les formes de violations et d'abus des droits de la personne en Érythrée, dont les restrictions à la liberté d'expression, d'opinion et de foi et à la conscription forcée à vie.

Les sanctions ne constituent qu'un des outils de la politique étrangère du Canada. Nous examinerons la situation de près et continuerons à faire preuve de discernement dans l'imposition de sanctions autonomes en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* et la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus*. Le gouvernement personnalise sa réponse en fonction de chaque unique situation et, dans la mesure du possible, assure une coordination étroite avec ses partenaires étrangers afin de maximiser l'efficacité des sanctions. Nous continuerons d'améliorer la collaboration et l'engagement avec les partenaires étrangers quant au recours aux sanctions à cette fin.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada forme une coalition internationale qui réunirait des pays aux vues similaires afin de favoriser la sensibilisation et d'obtenir la libération de journalistes emprisonnés et d'autres défenseurs des droits de la personne partout dans le monde. Le gouvernement du Canada devrait également mandater son personnel diplomatique à collaborer avec les familles et les organisations de la société civile à coordonner les efforts de défenses des intérêts en vue de la libération de journalistes emprisonnés et d'autres défenseurs des droits de la personne. Dans la mesure du possible, le gouvernement du Canada devrait également demander à son personnel diplomatique d'insister pour rencontrer les journalistes emprisonnés et autres défenseurs des droits de la personne afin de faire entendre ce qu'ils ont à dire.

Le gouvernement du Canada accueille favorablement cette recommandation.

Une coalition internationale de pays aux vues similaires pourrait en effet sensibiliser la population à la situation des journalistes et des autres défenseurs des droits de la personne emprisonnés partout dans le monde et favoriser leur libération. La liberté d'expression est au cœur de l'individualité humaine, et est essentielle à une société sûre et prospère. C'est pourquoi le Canada a cofondé, avec le Royaume-Uni, la Coalition pour la liberté des médias, formée le 25 septembre 2019. En tant que coprésident, le Canada travaille avec 50 États membres pour soutenir la liberté des médias et la protection des journalistes et des autres travailleurs des médias au pays et à l'étranger, ainsi que pour demander des comptes à ceux qui portent préjudice aux journalistes ou entravent sérieusement leur travail. États membres collabore aussi étroitement avec son réseau consultatif, qui se compose d'organisations de la société civile de premier plan dans le domaine de la liberté; de l'UNESCO, qui administre le Fonds mondial pour la défense des médias; du Groupe d'experts juridiques de haut niveau de la Coalition;

ainsi que de journalistes et de travailleurs des médias. Le Canada a donné pour consigne à ses missions diplomatiques à l'étranger de collaborer avec les réseaux diplomatiques de la Coalition afin d'améliorer l'échange d'information et la coordination entre les membres et les organisations de la société civile. Ces réseaux se réunissent tous les trimestres pour coordonner les activités d'appui et discuter de questions liées à la liberté des médias ainsi que de cas particulièrement préoccupants. Ils ont également la capacité de communiquer directement avec les gouvernements, particulièrement dans les pays où ils pourraient hésiter à entrer en contact direct avec les journalistes et la société civile.

De plus, la publication *Voix à risque : Lignes directrices du Canada pour le soutien des défenseurs des droits de la personne* (les Lignes directrices ou Voix à risque) démontre clairement la détermination du Canada à soutenir le travail capital des défenseurs des droits de la personne. Elle se fonde sur le travail et les conseils d'organisations de la société civile, et intègre la politique étrangère féministe du Canada de manière à reconnaître que les approches de soutien varieront selon les expériences vécues et véritables des défenseurs des droits de la personne appartenant aux groupes identifiables qui se heurtent à de la discrimination dans divers contextes, notamment les femmes, les personnes 2SLGBTQI+, les peuples autochtones, les défenseurs des droits fonciers ou environnementaux, les personnes handicapées, les jeunes, les défenseurs de la liberté de religion ou de conviction, les journalistes et les défenseurs en ligne ou dans un contexte numérique. Les Lignes directrices présentent des conseils pratiques concernant le soutien des défenseurs des droits de la personne destinés aux diplomates canadiens travaillant partout dans le monde et au Canada. Elles donnent également des orientations précises pour appuyer les journalistes et les autres travailleurs des médias, notamment en indiquant les principaux risques qui pèsent sur eux, les pratiques exemplaires à suivre et les ressources accessibles aux diplomates canadiens et aux défenseurs des droits de la personne. Les diplomates canadiens sont fortement encouragés à rencontrer, autant que possible, les défenseurs des droits de la personne et les organisations de défense de ces droits pour les aider dans leurs activités.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada redouble d'efforts pour venir en aide aux journalistes et autres défenseurs des droits de la personne en prenant des mesures concrètes contre les gouvernements qui violent leurs droits. Il devrait ainsi travailler avec les pays aux vues similaires afin d'imposer les sanctions coordonnées prévues dans la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski)* contre les dirigeants responsables et, dans les cas les plus graves, saisir la Cour pénale internationale des violations commises. Le gouvernement du Canada devrait profiter de toutes les occasions qui se présentent à lui sur la scène internationale pour condamner les pays, alliés ou non, qui violent les droits des journalistes et des autres défenseurs des droits de la personne.

Le gouvernement du Canada accueille favorablement cette recommandation et reconnaît qu'il existe plusieurs façons de prendre des mesures concrètes contre les pays qui violent les droits des défenseurs des droits de la personne. Ces mesures peuvent notamment comprendre l'imposition de sanctions et le renvoi devant la Cour pénale internationale (CPI).

Pour donner un exemple, devant la brutale répression exercée par le régime iranien à l'encontre de ses citoyens après l'arrestation arbitraire et le meurtre de Mahsa Amini, une jeune Kurde iranienne qui n'aurait pas porté correctement son hijab, le Canada a pris plusieurs mesures, notamment les suivantes :

- En octobre 2022, la ministre des Affaires étrangères a tenu une réunion de femmes ministres des affaires étrangères pour discuter de la détérioration des droits de la personne en Iran, ce qui témoigne de l'engagement du Canada à collaborer avec la communauté internationale pour lutter contre les violations constantes des droits de la personne commises par le régime contre le peuple iranien, en particulier les femmes et les enfants. Pendant la réunion, des femmes iraniennes ont également pu prendre la parole pour commenter la situation et influencer la réponse du Canada.
- Le 14 novembre 2022, l'Iran a été désigné, en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada, comme un régime qui se livre à des activités terroristes et à des violations systématiques et flagrantes des droits de la personne. Cette mesure rend interdits de territoire au Canada des dizaines de milliers de membres hauts placés du régime iranien.
- Le 24 novembre 2022, durant une séance extraordinaire sur l'Iran, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution visant la création d'une mission d'enquête internationale indépendante pour examiner les violations persistantes des droits de la personne en Iran, tout particulièrement celles subies par les femmes et les enfants. Le Canada a coparrainé cette résolution essentielle et présenté une déclaration ferme à l'appui de la mission. Cette résolution représente une étape importante vers une plus grande responsabilisation du régime iranien.
- Le 14 décembre 2022, aux côtés d'autres États membres du Conseil économique et social des Nations Unies, le Canada a voté pour retirer immédiatement l'Iran de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies pour le reste de son mandat 2022-2026. Le Canada a coparrainé cette résolution et présenté une déclaration forte à l'appui des appels au retrait de l'Iran de la Commission lancés par des femmes iraniennes.
- Le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution présentée par le Canada sur la situation des droits de la personne dans la République islamique d'Iran pour la 20^e année consécutive. Cette résolution est un élément important des efforts internationaux considérables de soutien aux droits de la personne en Iran, et mentionnait précisément les troubles actuels et les violations commises à l'encontre des défenseurs des droits de la personne. Le libellé est rédigé en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et les États membres.
- Depuis octobre 2022, le Canada a imposé plusieurs séries de sanctions contre des entités et des individus iraniens importants qui se sont rendus complices de violations flagrantes et systématiques des droits de la personne ou qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. En tant que champion international des droits de la personne, le Canada milite pour la progression de ces droits et la protection des personnes les plus vulnérables par divers mécanismes, dont la diplomatie discrète.
- Ce type d'efforts est illustré par la réponse du gouvernement aux violations continues des droits de la personne commises par le régime iranien à l'encontre de ses citoyens, y compris la répression violente des manifestants et des défenseurs des droits de la personne exercée depuis l'automne 2022.

Le Canada a également joué un rôle crucial dans la création du processus d'examen périodique universel. Le Canada demeure un participant actif au processus et formule fréquemment des recommandations liées à la liberté d'expression et à la liberté de la presse à l'endroit des autres pays en évaluation. Par exemple, le Canada a soulevé ses préoccupations quant à ces enjeux lors de l'examen de l'Érythrée en 2019, comme l'indiquait la réponse à la troisième recommandation. Le processus d'examen périodique universel est un processus primordial pour que les États membres des Nations Unies puissent s'échanger des recommandations franches et constructives sur leur situation respective en ce qui a trait aux droits de la personne.

De plus, comme indiqué dans la réponse à la recommandation 4, le Canada continuera de veiller à la coordination des sanctions avec les gouvernements aux vues similaires, et d'employer un processus rigoureux de diligence raisonnable pour examiner et évaluer les cas possibles de violations des droits de la personne pour lesquels l'imposition de sanctions pourrait être justifiée. Parmi la panoplie d'options de réponse contenues dans la trousse d'outils de la politique étrangère du Canada, nous envisageons avec soin l'imposition de sanctions autonomes et continuons de nous montrer judicieux lorsque nous procédons à de telles impositions en vertu de la LMES et de la LJVDEC.

En 2018, le Canada et d'autres entités ont porté la situation du Venezuela à l'attention de la Cour pénale internationale en raison de violations présumées des droits de défenseurs des droits de la personne, dont des journalistes. Le Canada continue de suivre étroitement l'évolution de ce dossier. En décembre 2022, lors de la 21^e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Canada a par ailleurs souligné dans sa déclaration nationale le rôle essentiel des organisations de la société civile dans la sensibilisation à la fonction de la Cour pénale internationale, et l'importance d'appuyer la Cour pénale internationale dans son travail de responsabilisation ainsi que dans la promotion et la protection des droits universels de la personne. Le Canada a également imposé des sanctions à l'endroit d'individus qui ont commis des violations des droits de la personne, perpétré des attaques envers des institutions démocratiques ou été responsables d'actes de corruption majeurs au Venezuela. Des sanctions ciblées sont utilisées pour accroître la pression sur le régime Maduro, favoriser des changements de comportement et mettre fin à l'impunité dont bénéficient certains acteurs clés au Venezuela.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada impose les sanctions prévues dans la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski) contre les dirigeants de Hong Kong qui bafouent des droits de la personne des journalistes et des autres défenseurs des droits de la personne de Hong Kong en invoquant la Loi de la République populaire de Chine sur la sauvegarde de la sécurité nationale dans la Région administrative spéciale de Hong Kong.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le Canada est solidaire de la population de Hong Kong dans sa défense de ses libertés et de ses droits universels de la personne, tel qu'ils sont garantis par la loi fondamentale de Hong Kong, qui comprend des dispositions relatives aux droits de la personne, y compris la liberté des médias et la liberté d'expression. Parmi la panoplie d'options de réponse contenues dans la trousse d'outils de la politique étrangère du Canada, nous envisagerons avec soin l'imposition de sanctions autonomes et continuerons de nous montrer judicieux lorsque nous procéderons à de telles impositions en vertu de la LMES et de la LJVDEC. Le Canada

renforcera sa collaboration avec les partenaires internationaux et sa mobilisation de ceux-ci à propos de l'utilisation de sanctions à cet égard.

De plus, le Canada continue de défendre ardemment les droits de la personne et les libertés à Hong Kong, notamment en faisant connaître sa forte opposition à la fermeture d'organes médiatiques et aux arrestations subséquentes :

1. En août 2020, après l'arrestation du fondateur du journal *Apple Daily*, Jimmy Lai, et d'autres personnes, dont la militante prodémocratie Agnes Chow Ting, le ministre des Affaires étrangères d'alors, François-Philippe Champagne, a exprimé de sérieuses préoccupations concernant le recours à la loi sur la sécurité nationale pour restreindre la liberté d'expression, et déclaré que les « droits de la personne, [les] libertés fondamentales ainsi que la liberté des médias et d'expression, doivent être respectés ».
2. Le 23 juin 2021, le ministre des Affaires étrangères d'alors, Marc Garneau, a publié une déclaration sur la fermeture forcée de l'*Apple Daily* par les autorités de Hong Kong, dans laquelle il dénonçait la dégradation des libertés fondamentales et des médias.
3. En décembre 2021, ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly, a publié une suite de gazouillis en solidarité avec les médias indépendants, où elle soulignait l'importance de la liberté de la presse.
4. Enfin, le 30 juin 2022, la ministre Joly a mentionné les circonstances odieuses entourant l'*Apple Daily* et Jimmy Lai dans une déclaration sur le 25^e anniversaire de la création de la Région administrative spéciale de Hong Kong, et appelé les autorités locales à respecter les libertés fondamentales garanties par la loi fondamentale de Hong Kong, y compris la liberté des médias.

En outre, la Coalition pour la liberté des médias, coprésidée par le Canada, a publié le 7 février 2022 une déclaration commune exprimant une profonde inquiétude en raison des attaques contre la liberté de presse à Hong Kong. Elle avait aussi publié auparavant deux déclarations concernant la fermeture de l'*Apple Daily* et d'autres organes médiatiques à Hong Kong. Dans sa déclaration sur la fermeture de l'*Apple Daily*, elle indiquait explicitement que l'utilisation de la loi sur la sécurité nationale pour réprimer le journalisme était une mesure grave et négative. Les déclarations de la Coalition sont cosignées par les États membres. De ce fait, elles mobilisent la communauté internationale à propos des questions relatives à la liberté des médias et envoient un message fort aux États commettant des violations des droits de la personne, à savoir que leurs actions sont inacceptables en vertu du droit international des droits de la personne et qu'ils sont tenus responsables des violations de la liberté d'expression. De telles déclarations font également connaître les enjeux de liberté des médias et suscitent souvent une réponse des États oppresseurs.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada collabore avec ses alliés internationaux et soutienne les initiatives internationales visant à établir et à former des instances judiciaires indépendantes pour mieux traiter les cas concernant les journalistes et autres défenseurs des droits de la personne. Ce faisant, qu'il demande une plus grande transparence des procédures judiciaires les concernant.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe, le Canada s'est engagé à favoriser un accès équitable à des systèmes juridiques justes et indépendants qui protègent les droits des personnes les plus marginalisées. La Coalition pour la liberté des médias s'est associée au Fonds mondial pour la défense des médias, qui est administré par l'UNESCO et soutient les organisations à but non lucratif locales, régionales et mondiales oeuvrant pour renforcer la protection juridique des journalistes et améliorer la liberté des médias par le biais d'un journalisme d'investigation pertinent et de contentions stratégiques.

Depuis 2020, le Fonds a financé plus de 80 projets partout sur la planète afin d'encourager la coopération juridique internationale et l'application de pratiques exemplaires dans la promotion de la défense des journalistes attaqués. Il offre des formations et des occasions de renforcement des capacités en matière de droits des médias aux avocats et organisations, et fonctionne en synergie avec d'autres activités mises en œuvre par l'UNESCO, notamment l'initiative de l'UNESCO visant à soutenir le rôle des forces de sécurité et du pouvoir judiciaire dans la protection et la promotion d'un environnement propice à la liberté d'expression. Cette initiative fournit de plus aux juges, procureurs et avocats des outils pratiques et théoriques pour mener à bien leur mission de maintien de l'ordre public et de l'État de droit tout en respectant les droits de la personne et les libertés, y compris la liberté d'expression, ainsi que la sécurité des journalistes. En date de février 2022, le Canada avait investi trois millions de dollars dans le Fonds mondial pour la défense des médias par l'intermédiaire de son Fonds pour la promotion et la protection de la démocratie, qui constitue l'une des deux enveloppes de financement du Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion d'Affaires mondiales Canada.

Depuis plus de 25 ans, le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale fournit de l'aide à divers pays qui cherchent à améliorer leurs systèmes judiciaire et juridique. Offerte en étroite collaboration avec des juges fédéraux canadiens, l'aide technique du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale est constamment axée sur l'établissement d'un pouvoir judiciaire indépendant et responsable qui rend des décisions strictement fondées sur la loi, et ce, en l'absence totale d'influence externe. Par ailleurs, accroître la capacité des tribunaux à assurer la transparence de toutes les procédures, y compris pour les cas qui impliquent des défenseurs des droits de la personne, constitue une priorité. Pour ce faire, il faut notamment offrir une formation aux juges sur le contexte social; le contrôle du déroulement de l'instance dans la salle d'audience lors de cas hautement médiatisés et sur la gestion l'accès du public, des médias ou d'autres parties aux instances judiciaires et aux dossiers de cas. Ces projets favorisent souvent la création de comités de liaison entre les tribunaux et les médias, la création de postes d'attaché de presse à la Cour, y compris, lorsque cela est nécessaire, la désignation et la formation de juges et la mise en place de mécanismes visant à aider les médias à couvrir les cas avec exactitude et en temps opportun. Bon nombre de ces initiatives sont en cours en Mongolie et en Colombie. Des initiatives similaires ont été suspendues temporairement en Ukraine en raison des circonstances actuelles.

Le Canada continue de saisir des occasions de mettre en place et de renforcer les pouvoirs judiciaires indépendants afin qu'ils puissent traiter de façon appropriée les cas qui impliquent des journalistes et d'autres défenseurs des droits de la personne. Le Canada continue également de militer pour une plus grande transparence lors des instances judiciaires.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada soutienne les efforts d'acquisition de compétences médiatiques au Canada et dans le monde entier. En outre, qu'il augmente la part de son budget en matière de développement international qui est consacrée au développement des médias et qu'une partie de cette somme soit réservée à la formation des journalistes à la dénonciation des campagnes de désinformation et des violations des droits de la personne.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

La lutte contre la désinformation requiert de solides compétences médiatiques. Il a donc été établi comme prioritaire de contribuer à doter les citoyens des outils et des capacités nécessaires pour analyser de façon critique l'information en ligne, par l'intermédiaire du Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (PCCN). Créé en 2019, ce programme a jusqu'à présent accordé sept millions de dollars à 46 projets dans l'objectif d'améliorer la compréhension de l'écosystème des médias en ligne et d'accroître les compétences médiatiques au Canada grâce à des ateliers, à des ressources pour les éducateurs, à des activités de sensibilisation, à des outils de formation, à du matériel didactique et à la sensibilisation des collectivités. Les projets de recherche et de culture numérique financés par le PCCN ont donné lieu à la tenue de 170 événements uniques et touché en moyenne 1,5 million de Canadiens.

Le gouvernement du Canada soutient de façon indéfectible les défenseurs des droits de la personne, y compris les journalistes et les organisations médiatiques, dont le travail est crucial pour la préservation des valeurs démocratiques et la promotion et la protection des droits de la personne, au Canada et à l'étranger. Le gouvernement convient en outre que la population générale doit posséder de solides compétences médiatiques pour que les défenseurs des droits de la personne rejoignent leurs publics respectifs. Pour cette raison, le PCCN a financé plusieurs activités permettant de comprendre comment les Canadiens accèdent à des nouvelles et à des renseignements fiables au Canada, et d'aider les citoyens à reconnaître et à contrer la désinformation.

En phase avec le témoignage de Rachel Pulfer selon lequel il faudrait former les journalistes et les professionnels des médias à « dénoncer en toute sécurité les campagnes de désinformation » et à les rendre publiques, le PCCN a financé de multiples ateliers et séances de formation, qui comprenaient du matériel pour les journalistes, afin d'aider à contourner et à contrer la désinformation dans les collectivités. Le gouvernement est également d'accord que les plateformes de médias sociaux sont de plus en plus polluées par la désinformation et les fausses nouvelles qui discréditent et compliquent le travail de présentation des faits des journalistes. Par conséquent, le PCCN a soutenu plusieurs activités de recherche qui favorisaient la compréhension du lien entre les algorithmes et la mise au jour de la désinformation ou l'accès à de l'information factuelle et fiable. Le gouvernement partage également l'inquiétude de Maria Ressa concernant le fait que l'exploitation par des acteurs géopolitiques de technologies comme les algorithmes qui favorisent le contenu qui suscite une réaction émotionnelle forte aux dépens des faits permet à ces acteurs d'atteindre des sites Web établis au Canada, ce qui leur permet de rejoindre et possiblement d'influencer des publics canadiens, et ce même si l'information est inexacte ou non factuelle. C'est pourquoi le PCCN a lancé en 2022 un appel de propositions spécial visant à accroître les compétences médiatiques dans le contexte de la guerre illégale russe en Ukraine. Les projets financés dans le cadre de la proposition visent à contribuer à cerner la mésinformation et la désinformation dans la foulée de la pandémie de COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Au total, 11 projets ont reçu plus de 2,4 millions de dollars en financement pour réaliser une vaste gamme d'activités, comme l'organisation d'ateliers éducatifs, la création de documentaires sous forme de balado

et la préparation de matériel éducatif destiné à la formation et à la lutte contre la désinformation et la désinformation.

Le gouvernement partage également les préoccupations du Comité concernant une tendance croissante de violence numérique à l'égard des défenseurs des droits de la personne, y compris les journalistes, et tout particulièrement les femmes journalistes et défenseuses des droits de la personne. En conséquence, le PCCN a financé un projet de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne ayant pour but d'approfondir la compréhension des causes profondes de la désinformation sexiste et des abus commis en ligne contre les femmes journalistes et les femmes en politique au Canada, ainsi que des effets de ceux-ci sur la participation démocratique. Le PCCN a financé de multiples projets qui cherchaient à améliorer la compréhension des effets disproportionnels de la désinformation sur des communautés traditionnellement plus vulnérables, y compris les femmes.

De plus, en 2021, le Canada a lancé le Fonds pour l'inclusion numérique (FIN) afin d'appuyer les initiatives des missions conçues pour promouvoir la démocratie et les droits de la personne en ligne. Soutenant les initiatives à petite échelle organisées par les missions canadiennes, ce fonds fait progresser les quatre piliers du cadre stratégique du Canada en matière d'inclusion numérique, à savoir la connectivité, la culture numérique, la participation civile et la sécurité. En 2022, le FIN a appuyé 15 projets interrégionaux diversifiés, allant de la sensibilisation à la culture numérique avant les élections à des campagnes antidésinformation nationales en passant par la lutte contre la violence fondée sur le genre en ligne et dans des contextes numériques.

De janvier à décembre 2022, le Canada a également coprésidé la Coalition pour la liberté en ligne, qui regroupe des gouvernements aux vues similaires déterminés à soutenir la liberté sur Internet et à protéger les droits fondamentaux de la personne. Il a plaidé en faveur de la culture numérique, une condition fondamentale de l'inclusion numérique et d'une participation civile significative en ligne. Qui plus est, le Canada a chapeauté, conjointement avec les Pays-Bas, la résolution bisannuelle du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la liberté d'expression, qui a été adoptée à la 50^e session du Conseil en juillet 2022. Cette résolution était axée sur l'importance de la culture numérique pour le droit à la liberté d'opinion et d'expression, et s'appuyait sur des résolutions actuelles du Conseil portant entre autres sur l'Internet et les droits de la personne et sur la violence envers les femmes et les filles dans les contextes numériques.

Les technologies numériques constituent un outil essentiel à la progression des droits de la personne. Le Canada reconnaît l'importance des connaissances médiatiques et du développement pour la gouvernance démocratique.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada veille à ce que le Centre pour la liberté de la presse en Ukraine soit équipé adéquatement de gilets pare-balles, de gilets pare-éclats, de casques, de garrots et de trousse de premiers soins pour aider à protéger les journalistes qui travaillent sur les lieux du conflit.

Le gouvernement du Canada convient de l'importance de cette recommandation et reconnaît que les journalistes et les autres travailleurs des médias sont des cibles de violations des droits de la personne et des victimes de dommages collatéraux. Le Canada collabore fréquemment avec des organisations internationales et des organisations de la société civile pour donner suite à des demandes de

financement de petite envergure, ce qui fait en sorte que le soutien se rende à ceux qui en ont le plus besoin.

Le Fonds mondial pour la défense des médias de l'UNESCO a recueilli du financement pour appuyer les journalistes et les organismes de presse touchés par le conflit en Ukraine par le biais du mécanisme d'intervention en cas de crise (MIC) du Fonds. Au début de la guerre, avec l'aide du MIC, l'UNESCO a soutenu la réinstallation des bureaux de l'Union nationale des journalistes de l'Ukraine et de l'Union des médias indépendants (Independent Media Trade Union) de l'Ukraine dans des zones sûres, l'approvisionnement et la distribution de 125 trousseaux d'équipement de protection individuelle ainsi que la prestation de formation sur la sécurité, l'aide juridique et le soutien psychologique des journalistes.

Le gouvernement du Canada a également pris des mesures pour remédier aux campagnes de désinformation du Kremlin, dans un effort pour préserver les droits de la personne et les libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression et la liberté de la presse. Depuis janvier 2021, le gouvernement du Canada a engagé plus de cinq milliards de dollars dans une aide multidimensionnelle à l'Ukraine. Notamment, 13,4 millions de dollars sur cinq ans ont été versés en appui au Mécanisme de réponse rapide du G7, dans un contexte de lutte à la désinformation. Le Canada a également élargi les programmes de sécurité et de stabilisation en Ukraine, et s'est engagé à fournir plus de 68 millions de dollars pour un nouveau programme, qui comprend un soutien ciblé à des organisations ukrainiennes de la société civile et de droits de la personne et consiste à offrir une aide essentielle au secteur de la sécurité en Ukraine, à développer les efforts de déminage, à faire progresser la responsabilisation relative aux violations des droits et de la personne et à lutter contre la désinformation. Un environnement habilitant et sûr est essentiel pour contrer la désinformation et pour assurer la transmission de renseignements exacts.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada augmente le nombre de places disponibles dans son volet dédié aux réfugiés qui sont des défenseurs des droits de la personne à risque, notamment les journalistes et les autres professionnels des médias.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le nouveau volet dédié aux réfugiés qui sont des défenseurs des droits de la personne (DDP) a été lancé en juillet 2021, et a ajouté 250 places par année pour ce type de réfugiés, en plus des engagements existants en matière de réinstallation de réfugiés. Ce nouveau volet a été conçu en étroite consultation avec des experts de la protection des DDP, notamment des groupes de la société civile, pour s'assurer qu'il atteint les DDP les plus à risque. Le Canada est l'un des premiers pays du monde à proposer un programme d'immigration conçu expressément pour offrir aux DDP, dont des journalistes, un refuge spécial, permanent et sûr.

La lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, datée de décembre 2021, comprend un engagement à élargir le nouveau volet d'immigration pour les DDP et à collaborer avec des groupes de la société civile afin d'offrir des possibilités de réinstallation aux personnes menacées; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille actuellement avec les intervenants liés aux DDP pour définir les options possibles à cette fin.

La protection qu'offre le Canada aux DDP qui sont des réfugiés ne se limite pas aux places qui leur sont expressément réservées au titre du volet sur les DDP. Ceux-ci pourraient également avoir accès à

la protection conférée par le Programme de réinstallation des réfugiés, par lequel le Canada prévoit d'offrir une protection à plus de 51 000 réfugiés en 2023. En outre, le Canada a inclus les DDP dans son engagement à assurer la réinstallation d'au moins 40 000 Afghans. En date du 31 décembre 2022, le Canada a réinstallé plus de 300 DDP avec l'aide de ses partenaires de relocalisation, Frontline Defenders et ProtectDefenders.eu.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada nomme un envoyé spécial pour les défenseurs des droits de la personne détenus à l'étranger, qui aura pour mandat de sensibiliser les autorités à leur cause et de plaider pour leur libération.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Les droits de la personne sont universels, indivisibles, interdépendants et interreliés. Bien que la création d'un poste thématique de haut niveau puisse servir à concentrer les efforts dans des domaines particuliers, le fait de créer un tel poste risquerait d'affaiblir les efforts pour faire progresser les droits de la personne à plus grande échelle. Par exemple, cela pourrait limiter la capacité du gouvernement de réagir avec efficacité et efficience aux nouveaux enjeux, et créer l'impression que celui-ci a un intérêt direct envers la promotion et la promotion de droits ou de titulaires de droits particuliers au détriment d'autres droits ou titulaires. Le Canada est résolu à faire progresser le respect de l'ensemble des droits et libertés de la personne ici et à l'étranger, et continue de promouvoir le principe que personne ne soit laissé pour compte.